

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 8 avril 2025, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
<b>DDM 2025-0004</b> <b>201, 202<sup>e</sup> Avenue</b>	Autoriser, pour l'agrandissement projeté, que le garage attaché de la résidence agrandie empiète de 2 m dans la marge latérale droite de 8 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-205.
<b>DDM 2025-0007</b> <b>1134, 431<sup>e</sup> Avenue</b>	Autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 4,85 m dans la marge avant de 11 m et qu'elle empiète d'au maximum 3 m dans la marge latérale gauche de 8 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-313.
<b>DDM 2025-0009</b> <b>44, chemin du lac Bertrand</b>	Autoriser, pour l'habitation existante, que celle-ci empiète de 3,6 m dans la marge latérale droite de 8 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-122.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes, et ce, avant le 4 avril 2025, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 19 mars 2025.



Mathieu Meunier  
Directeur général

/mp